



L'an deux mille vingt-deux, le premier décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-trois novembre, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

Adjoint au Maire : Bochaton Maryse, Cheneval Jean-Pierre, Goys Francis, Labaye Josette, Secco Laëticia, Valentin Pierre, Vigny Gérald

Conseillers municipaux : Charbonnier Virginie, Cheminal Joëlle, Devesa Marie, Gernais Benjamin, Laoufi Nadia, Laverrière Magali, Macherat Martial, Milesi Gérard, Moenne Monique, Pillet Isabelle, Staropoli Michel, Vaur Florence

Absents représentés : Pouvoir de Grillet Corinne à Pochat-Baron Pascal ; Camus Isabelle à Laoufi Nadia ; de Cenci Antoine à Pillet Isabelle ; de Gavard-Perret Alexandre à Gernais Benjamin ; de Pagnod Pascale à Bochaton Maryse ; de Pellet Sébastien à Secco Laëticia ;

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Nadia Laoufi est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 20
Représentés : 6
Votants : 26

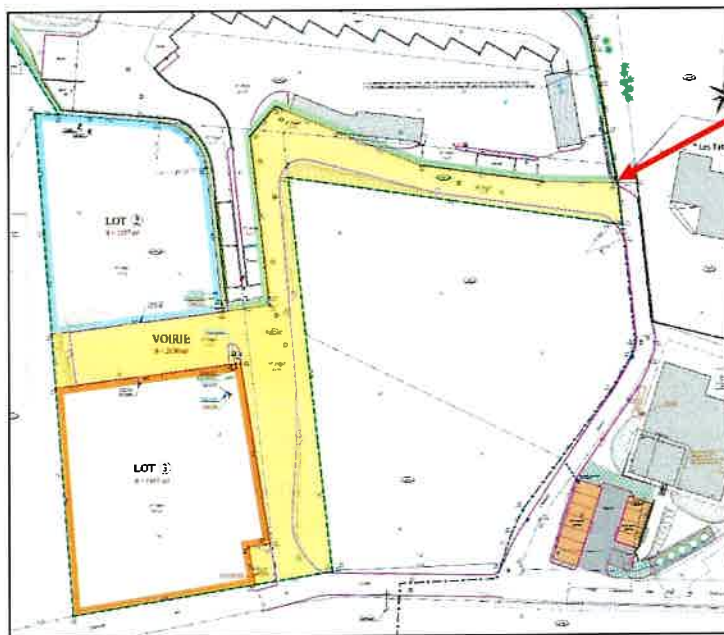
Délibération n° D2022_109 – DOMAINE & PATRIMOINE

Déclassement et cession d'un tènement foncier du chemin rural d'accès à la déchetterie de Peillonex

Par délibération n°D2022_087 du 13 octobre 2022, le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'affectation du chemin rural d'accès et de desserte à la déchetterie.

En effet, ce chemin doit faire l'objet de modifications, dans le cadre de l'aménagement de la Déchetterie, par la Communauté de Communes des 4 Rivières.

Comme le montre le plan réalisé par le Cabinet de géomètre, l'extrémité du chemin, forme un biseau (voir flèche rouge).



Afin de parfaire les aménagements liés à la déchetterie, la Communauté de communes des 4 Rivières souhaiterait se voir attribuer une partie de ce biseau, consistant en un triangle de 9 m², afin de régulariser la situation cadastrale avec la propriété voisine : la SCI SOUS LE BOIS.

Comme le montre le plan ci-dessous, réalisé par le géomètre, l'enrochement réalisé par la Communauté de Communes des 4 Rivières pour les besoins de la déchetterie intercommunale, empiète légèrement sur la propriété voisine.

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour Extrait conforme

Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance
Nadia LAOUFI



Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 06/12/22
Publication en ligne le 06/12/22
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale GRANDGIRARD